

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 17 DECEMBRE 2024

A BOCAPOLE, A BRESSUIRE (ESPACE EUROPE)

Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre, à 12h00, le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole s'est réuni à Bocapole, à Bressuire (Espace Europe), sous la présidence de Madame Marie JARRY, Président.

Membres : 15 – Quorum : 8

Présents (9) : Bruno BODIN, Aurélie GREGOIRE, Marie JARRY, Emmanuelle MENARD, Joëlle NAUD, Dominique PAQUEREAU, Michel PITORIN, Dominique REGNIER, Dominique TRICOT

Absents (6) : Cécile VRIGNAUD, André GUILLERMIC, Pascal LAGOGUEE, Jack RAMBAULT, Anne-Marie REVEAU, Benoit SIMONNEAU

Date de convocation : 11-12-2024

Secrétaire de séance : Dominique PAQUEREAU

FINANCES

Budget Bocapole : Décision modificative n°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11 relatif aux modifications du budget en cours d'exercice ;

Considérant qu'une modification des crédits est nécessaire afin de prendre en compte :

- La régularisation des opérations de TVA sur la location immobilière pour les années 2021 à 2023,
- L'évolution des licences informatiques office365,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Fonction	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM
011	6132	317	Location immobilière	800 000,00 €	1 120 000,00 €
65	65811	317	Droit d'utilisation - informatique en nuage	600,00 €	3 100,00 €
68	6815	317	Dotation aux provisions pour risques	-600,00 €	400,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				800 000,00 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Fonction	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM
77	773	317	Mandats annulés sur exercices antérieurs	800 000,00 €	800 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				800 000,00 €	

Le conseil d'administration de la Régie Bocapole, est invité à :

- approuver la décision modificative présentée ci-dessus ;
- autoriser Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Régie Bocapole,,
Marie JARRY,

Transmis en préfecture le

24 DEC. 2024

Notifié ou publié le

24 DEC. 2024

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

